

Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg

Données personnelles

Merci de fournir les indications suivantes pour le traitement du questionnaire

1. Nom et prénom *

Commission Famille et Social / Luana Menoud-Baldi

2. Institution / Organisation *

Le Centre | Die Mitte

3. Adresse *

Fribourg

4. Email *

info@fr.le-centre.ch

5. Téléphone *

Evaluation du plan de mesures 2025 – 2029

10. Quelle est votre évaluation globale du plan de mesures 2025 - 2029 *

1	2	3	<input type="text" value="4"/>	5
Très positif				Très négatif

11. Remarques

Q10 Le plan de mesures manque de concrétisation.

Champ d'action 1 : Bases, sensibilisation et financement

Objectif principal : Les enjeux et les objectifs de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance comme thème transversal sont connus, reconnus et inscrits dans les textes légaux, les politiques et les orientations mis en œuvre au sein du canton. La répartition des compétences, les responsabilités et le financement en sont réglementés, dans le respect du principe de subsidiarité.

12. Comment évaluez-vous la mesure 1.1 ? *

Mesure 1.1 : Création, voire adaptation des bases légales nécessaires pour garantir l'implémentation d'une politique cantonale globale de la petite enfance et l'accès à toutes les offres et prestations de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance pour tous les enfants.

1	<input type="text" value="2"/>	3	4	5
Très positif				Très négatif

13. Comment évaluez-vous la mesure 1.2 ? *

Mesure 1.2 : Gouvernance, coordination et intégration, au niveau étatique, de la dimension petite enfance et des mesures de formation, d'accueil et d'éducation dans les programmes, plans d'action et stratégies des Directions et Services concernés.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

14. Comment évaluez-vous la mesure 1.3 ? *

Mesure 1.3 : Augmentation de la subvention enfance jeunesse pour soutenir des projets «Petite enfance».

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

15. Comment évaluez-vous la mesure 1.4 ? *

Mesure 1.4 : Travail de relations publiques spécifique au groupe cible pour sensibiliser tous les acteurs concernés à tous les niveaux aux facteurs qui favorisent le développement social, cognitif, moteur, émotionnel et linguistique dans la petite enfance.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

16. Remarques sur les mesures du champ d'action 1 : Bases, sensibilisation et financement

Veillez préciser le numéro de la mesure sur laquelle vous vous prononcez

Q13 Une clarification des responsabilités est nécessaire.

Q14 Fortes mesures d'économies prévues avec un impact à tous les niveaux

Q15 Renforcer les moyens/mesures actuels plutôt qu'en créer de nouvelles

Champ d'action 2 : Des offres pour toutes et tous, adaptées aux besoins

Objectif principal : Tous les parents ou futurs parents de jeunes enfants âgés de 0 à 8 ans, ou autres personnes en charge de l'enfant, ont accès, dans leur commune ou leur région, à une gamme d'offres et de prestations de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance de qualité, diversifiée et adaptée à leurs besoins.

17. Comment évaluez-vous la mesure 2.1 ? *

Mesure 2.1 : Développement et pérennisation des offres de soutien, de formation et de conseils à la parentalité dès la grossesse et en continuité jusqu'à l'âge de 8 ans et renforcement de l'offre en matière de périnatalité.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

18. Comment évaluez-vous la mesure 2.2 ? *

Mesure 2.2 : Amélioration de l'accès aux offres et de leur convergence aux besoins des différents groupes cibles par un travail d'information et de sensibilisation pour les futures parents et les familles avec enfants de 0-8 ans (par le biais de personnes clés importantes et par des canaux appropriés).

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

19. Comment évaluez-vous la mesure 2.3 ? *

Mesure 2.3 : Soutien à la mise en place et au développement des lieux de rencontre et d'apprentissage adaptés à l'âge destinés aux enfants à accès bas-seuil, qui mettent à disposition tout l'éventail des prestations et offres (générales, sélectives et indiquées) de manière concentrée et accessible à toutes les familles.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

20. Comment évaluez-vous la mesure 2.4 ? *

Mesure 2.4 : Amélioration de l'accès aux structures d'éducation et d'accueil préscolaires et extrascolaires par le biais d'une orientation plus axée aux besoins de tous les groupes cibles.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

21. Comment évaluez-vous la mesure 2.5 ? *

Mesure 2.5 : Amélioration de la conciliation entre famille et travail.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

22. Comment évaluez-vous la mesure 2.6 ? *

Mesure 2.6 : Amélioration de la détection précoce des situations de mise en danger du bien des enfants, notamment via la prise de contact systématique avec les familles après la naissance d'un enfant et amélioration de l'accessibilité des parents ainsi que des prestations de soutien aux parents à ce but.

1

2

3

5

Très positif

Très négatif

23. Comment évaluez-vous la mesure 2.7 ? *

Mesure 2.7 : Amélioration des offres et des prestations de protection de l'enfant en fonction des besoins de groupes de cibles spécifique.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

24. Comment évaluez-vous la mesure 2.8 ? *

Mesure 2.8 : Renforcement de la protection de l'enfance et de la promotion de la santé psychique dans le domaine de la petite enfance.

1

3

4

5

Très positif

Très négatif

25. Comment évaluez-vous la mesure 2.9 ? *

Mesure 2.9 : Promotion de l'accès à la justice et d'une justice adaptée aux enfants pour les enfants de 0-8 ans selon les lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

1

2

4

5

Très positif

Très négatif

26. Comment évaluez-vous la mesure 2.10 ? *

Mesure 2.10 : Développement du soutien administratif et l'accès à du matériel à moindre coût aux familles.

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

27. Comment évaluez-vous la mesure 2.11 ? *

Mesure 2.11 : Soutien aux projets en matière de promotion des compétences linguistiques précoce (langues d'origines et officielles) et de la littératie tout en prenant en compte le développement global de l'enfant.

 1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

28. Comment évaluez-vous la mesure 2.12 ? *

Mesure 2.12 : Renforcement des offres en lien avec le thème des nouveaux médias.

1

2

 3

4

5

Très positif

Très négatif

29. Comment évaluez-vous la mesure 2.13 ? *

Mesure 2.13 : Renforcement et développement des offres en matière du développement durable, en prenant en compte les besoins des enfants et sensibilisation accrue de toutes les parties prenantes à leurs besoins en la matière.

1

2

 3

4

5

Très positif

Très négatif

30. Remarques sur les mesures du champ d'action 2 : Des offres pour toutes et tous, adaptées aux besoins

Veillez préciser le numéro de la mesure sur laquelle vous vous prononcez

Nécessaire d'adapter la communication des informations selon le public cible
Concernant les enfants à besoins spécifiques, l'accès devrait être facilité et la prise en charge devrait être renforcée. Les prestations au niveau sélectif devraient être facilitées au niveau extrascolaire (l'accès aux mesures SESAM,...).

Il serait par exemple pertinent d'attribuer des mandats pour l'accueil extrascolaire par district ou en fonction de la répartition géographique des

institutions spécialisées, afin de permettre aux familles ou aux proches aidants de s'appuyer sur des structures adaptées, mais surtout des professionnels compétents.

Deux pistes sont à envisager :

1. Octroyer une dotation à chaque institution spécialisée, en fonction des inscriptions (sous forme de mesures "sac à dos" par exemple - ou plus exactement en fonction des inscriptions une dotation est octroyée – ces dotations font office d'une analyse de besoin auprès du SESAM et non pas validé lors des budgets, mais lors des comptes). Cela permettrait d'éviter de financer de nouveaux lieux d'accueil, en exploitant les infrastructures déjà existantes dans les institutions.
2. Regrouper ces lieux d'accueil, bien que cela nécessiterait davantage de coordination et serait peut-être moins efficace dans une première phase.

En outre, en fonction des inscriptions à ces accueils, les communes et les proches aidants reverseraient un montant à définir au SESAM afin de participer au financement des dotations.

Champ d'action 3 : Coordination, mise en réseau et collaboration

Objectif principal : La coordination professionnelle, la collaboration et le travail en réseau de l'ensemble des actrices et acteurs concernés sont établies de manière transversale au niveau communal, régional et cantonal en vue d'une articulation optimale des offres et prestations.

31. Comment évaluez-vous la mesure 3.1 ? *

Mesure 3.1 : Création et adaptation des structures et organes nécessaires pour institutionnaliser la coordination et la collaboration systématiques au niveau (inter-)cantonal, régional et communal.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

32. Comment évaluez-vous la mesure 3.2 ? *

Mesure 3.2 : Renforcement de la représentation de l'expertise dans le domaine de la petite enfance au sein d'organes importants.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

33. Comment évaluez-vous la mesure 3.3 ? *

Mesure 3.3 : Organisation régulière d'évènements et de rencontres pour renforcer l'échange d'information et d'expérience et la mise en réseau de tous les acteurs et actrices concernés au niveau communal, régional et cantonal.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

34. Comment évaluez-vous la mesure 3.4 ? *

Mesure 3.4 : Soutien de la transition de la famille à l'école obligatoire et poursuite du développement du réseau au niveau régional, notamment en renforçant les échanges entre les acteurs professionnelles préscolaires et scolaires.

 1 2 3 4 5

Très positif

Très négatif

35. Comment évaluez-vous la mesure 3.5 ? *

Mesure 3.5 : Renforcement de la collaboration pour un plus grand soutien aux familles et une meilleure prévention et détection des dangers qui menacent l'enfant, en établissant de manière systématique le principe de coordination et de travail en réseau centré sur la famille.

 1 2 3 4 5

Très positif

Très négatif

36. Remarques sur les mesures du champ d'action 3 : Coordination, mise en réseau et collaboration

Veillez préciser le numéro de la mesure sur laquelle vous vous prononcez

Améliorer l'adaptation des structures et des organes mais ne pas en créer de nouveaux. Attention à ne pas déresponsabiliser les parents dans les interventions.

Champ d'action 4 : Qualité et formation

Objectif principal : Le soutien efficace des processus d'apprentissage et de développement des jeunes enfants est assuré par des offres et prestations de formation, d'accueil et d'éducation de haute qualité. À cet effet, les facteurs structurels ainsi que le travail pédagogique répondent à des normes claires de qualité. Les professionnelles et les professionnels bénéficient de bonnes conditions de travail et d'une formation initiale et continue de qualité.

37. Comment évaluez-vous la mesure 4.1 ? *

Mesure 4.1 : Définition et application des normes pour assurer la qualité des offres et prestations et l'impact des mesures, en impliquant les parents et les enfants et sur la base de connaissances scientifiques et de données probantes.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

38. Comment évaluez-vous la mesure 4.2 ? *

Mesure 4.2 : Pilotage de l'efficacité et de la qualité des offres et des mesures en garantissant leur financement durable.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

39. Comment évaluez-vous la mesure 4.3 ? *

Mesure 4.3 : Développement de standards de qualité et examen de mesures de soutien pour les structures d'accueil à temps d'ouverture restreint tel que les groupes de jeu et maternelles en vue de développer l'offre.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

40. Comment évaluez-vous la mesure 4.4 ? *

Mesure 4.4 : Renforcement des qualifications, des compétences et des connaissances spécialisées de tous les groupes professionnels qui travaillent avec et pour des enfants notamment dans les domaines où les besoins sont avérés.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

41. Comment évaluez-vous la mesure 4.5 ? *

Mesure 4.5 : Gouvernance et monitoring de la mise en œuvre des offres, prestations et mesures dans le domaine de la petite enfance afin d'assurer la qualité et l'efficacité des mesures.

1

2

3

4

5

Très positif

Très négatif

42. Remarques sur les mesures du champ d'action 4 : Qualité et formation

Veillez préciser le numéro de la mesure sur laquelle vous vous prononcez

Important d'avoir une coordination canton – commune en clarifiant les responsabilités et compétences de chacun afin d'éviter les doublons et assurer une gestion efficace du financement.

Synthèse

Destinée uniquement aux communes

43. Votre commune dispose-t-elle d'une politique communale pour l'enfance et la jeunesse ? Si oui, pouvez-vous nous donner un aperçu ?

44. Votre politique communale pour l'enfance et la jeunesse, si existante, comporte-t-elle un volet dédié à la petite enfance ?